

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 09 DÉCEMBRE 2024

Date de convocation : 03 décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-132 à 24-139 incluse	27	03	06	30
Pour la délibération n°24-140 à 24-150 incluse	26	04	07	30

Secrétaire : Mme DUCASTEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ (représentée à partir de la délibération n°24-140), M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjointes, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mm MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL MM., RIVET, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, MM. BALSAN, THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Anne TERLEZ ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD (à partir de la délibération n°24-140)
- M. Daniel GERMAIN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Mikayil TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENTS : MM. SAVY, Mmes SEGHIR, LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-140 Prorogation de la convention d'entretien du quartier de Maison Rouge avec le bailleur MonLogement27

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

15 DEC. 2024

15 DEC. 2024

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241209-24-140-DE
Date de transmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024




Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20241209-24-140-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

N°24-140

**PROROGATION DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN DU
QUARTIER MAISON ROUGE AVEC LE BAILLEUR
MONLOGEMENT27**

RAPPORT

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier Maison Rouge, la mise en œuvre d'un dispositif de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) représente la garantie de pérenniser les investissements à long terme.

C'est dans cette perspective que dès 2010, les partenaires concernés par la gestion du quartier Maison Rouge : la Ville de Louviers, les bailleurs Eure Habitat et Sécomile (devenu MonLogement27) et la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, ont signé aux côtés du Conseil départemental de l'Eure et de l'État, une convention d'adhésion à la GUSP fixant les grands principes d'action souhaités pour le quartier Maison Rouge de Louviers.

Au cœur du dispositif, l'entretien du quartier est primordial, c'est pourquoi les partenaires se sont engagés, dès 2015, dans la mise en œuvre d'une convention d'entretien.

Celle-ci a été réajustée en 2019 afin de mieux faire coïncider les actes de gestion liés aux besoins d'entretien avec les engagements des partenaires.

Ce protocole initial arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Aujourd'hui une réflexion plus globale est menée à l'échelle de la ville pour optimiser et harmoniser la gestion des espaces extérieurs afin d'améliorer le cadre de vie des Lovériens. Pour laisser le temps nécessaire à la concertation, il est proposé au Conseil d'autoriser la prolongation de la convention jusqu'au 30 juin 2025.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré

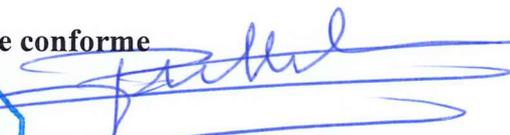
Vu la délibération N° 21-097 en date du 7 mai 2021,

Considérant le projet d'avenant à la convention d'entretien n°3 Maison Rouge, joint en annexe

APPROUVE la prorogation pour 6 mois de la convention tripartite d'entretien n°3 pour la quartier Maison-Rouge.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'entretien n°3 entre la Ville de Louviers, Monlogement27, et la Communauté d'Agglomération Seine Eure.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

Francois-Xavier PRIOLLAUD

